

## **Commission Permanente du Conseil Départemental du 28 août 2019**

### **Motion relative au maintien à La Réunion du Centre Local du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)**

#### **Présentée par l'Assemblée délibérante**

Vu l'information transmise par la Direction du Centre Local du CIEP du Tampon relative à un risque de fermeture du Centre Local du fait de la suppression de postes correspondant à des mises à disposition de personnel par le Rectorat de La Réunion.

Vu l'accord cadre du 09/04/2019 et le marché de prestations de services conclus entre le Conseil Départemental et le CIEP pour la mise en œuvre du programme de mobilité et d'insertion professionnelle du Département dans la zone Océan Indien.

Vu le courrier adressé par le Président du Conseil Départemental au Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse en date du 07/08/19.

Vu le courrier du Maire de la commune du Tampon au Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse en date du 07/08/19.

Considérant que l'implantation du Centre Local du CIEP au sein du campus Universitaire du Tampon a résulté d'un choix politique stratégique, partagé par l'Etat et les collectivités locales, contribuant à l'ouverture de La Réunion et à son insertion dans son environnement régional.

Considérant que le site sur lequel sont implantés le campus universitaire et le centre local du CIEP, et qui accueillait auparavant l'Ecole Militaire Préparatoire de La Réunion, a été gracieusement cédé en 1994 par le conseil régional au ministère de l'Education Nationale.

Considérant les engagements constants des collectivités locales à soutenir le développement du Centre Local (le seul implanté en outre mer), aujourd'hui reconnu comme un outil d'excellence d'appui à la francophonie dans la zone Océan Indien et de rayonnement de notre pays.

- Le CIEP accueille chaque année environ 200 stagiaires de la zone en formation (étudiants, professeurs de français, professionnels du tourisme, diplomates)
- Le CIEP participe à la réalisation de projets de redynamisation du français et d'appui à la réorganisation des systèmes éducatifs dans les pays environnants.

- Le CIEP forme chaque année les CUI et Volontaires du Conseil Départemental affectés dans la zone Océan Indien préalablement à leur prise de poste.

Considérant que la fermeture du Centre Local remettrait en cause le partenariat conclu avec le Conseil Départemental et notamment la formation initiale des CUI et Volontaires du Département déployés dans toute la zone.

Considérant le risque de la remise en cause de la stratégie de coopération éducative de La Réunion qui découlerait de la décision prise par le Rectorat dont l'un des axes concerne la promotion et l'enseignement du français dans les pays environnants ; et au-delà de la stratégie globale de faire de La Réunion une base avancée de la francophonie dans cette partie du monde, enjeu de fortes compétitions entre les grandes puissances.

Considérant la signature prochaine par le Conseil Départemental d'un accord cadre, au nom du gouvernement de la République Française, avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Considérant que la perspective d'une fermeture du centre local est en totale contradiction avec les ambitions et orientations du gouvernement en matière de francophonie telles qu'exprimées par le Président de la République à l'occasion de son discours à l'Institut de France en mars 2019 et des conférences des ambassadeurs des 27 août 2017 et 2018 :

« Notre francophonie est une chance formidable, elle est portée sur tous les continents, elle est portée par la France au premier chef et l'emprise de la France sur tous les continents, grâce à sa présence ultramarine, **et je veux que nos territoires d'outre mer soient un élément de notre rayonnement et de notre développement** ».

Considérant l'avis du 10 janvier 2018 du Conseil économique, social et environnemental relatif « au rôle de la France dans une francophonie dynamique », et qui formule des recommandations sur « le cas spécifique des **territoires ultramarins postes avancés de la francophonie** ».

Considérant la tenue en juin 2020 du 5<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de la Commission de l'Océan Indien qui sera à nouveau l'occasion pour les Etats membres de cette organisation régionale, dont le français est la seule langue de travail, de réaffirmer leur grand attachement à la francophonie.

Considérant en définitive la contribution de La Réunion au service de l'ambition francophone dans le cadre des nombreux échanges de tous ordres et des projets éducatifs qu'elle soutient et développe depuis de nombreuses années en direction notamment des pays francophones, anglophones et lusophones de cette partie du monde.

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Commission Permanente  
le 28 août 2019**

**Demandent au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse**, au vu de l'intérêt stratégique à développer notre politique d'appui à la francophonie dans la zone Afrique/Océan Indien, de reconsidérer sa position et de **maintenir par conséquent les postes du Rectorat** mis gracieusement jusqu'à présent à la disposition du Centre local du CIEP.

**Demandent à l'Etat d'engager dans les meilleurs délais**, dans le cadre de la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien, **une concertation avec les principaux acteurs concernés** en vue de rechercher une solution pérenne permettant de renforcer davantage cet outil d'excellence au service de la francophonie dans l'Océan Indien et en Afrique australe et orientale et du rayonnement de la France.